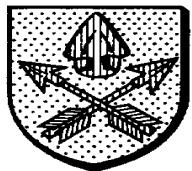


*République Française
Département du Haut-Rhin
Commune d' OBERMORSCHWILLER
68130 Altkirch*



*Tel. 03 89 07 40 18
Fax. 03 89 07 82 35
mairie.obermorschwiller@wanadoo.fr*

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE DES RISQUES MAJEURS

1. LA CELLULE DE CRISE COMMUNALE

1.1 Composition

La cellule de crise est composée:

- du Maire
- des Adjoints
- du Chef de Corps des sapeurs –pompiers
- de l'agent technique

Selon l'évolution et l'ampleur de l'évènement, cette cellule peut-être renforcée avec l'aide de toutes personnes extérieures appartenant au corps médical, enseignant et l'expérience représentant une aide utile pour les secours.

1.2 Fonctionnement

La cellule de crise se réunira à l'étage du dépôt d'incendie / atelier communal dès le déclenchement d'une alerte par sirène (5 séquences), par moyens de télécommunication ou par contact direct.

Un plan de la commune matérialisant les axes routiers avec les réseaux eaux, électricité, assainissement, vannes d'incendie, et de télécommunication est affiché dans la salle.

La liste de la population fournie par la Mairie, ainsi que la liste des numéros de téléphone utiles, le téléphone et une radio sont mis à disposition.

1.3 Mission

Les missions de chacun ont été préalablement définies pour assurer la meilleure coordination possible des opérations à mener, à savoir:

- Sauvetage des personnes blessées.
- Mise en sécurité des personnes et des biens
- Évacuation de la population en cas de danger grave et hébergement dans la salle communale ou tout bâtiment public adapté.
- Sauvetage des animaux.
- Sécurisation, isolation et gestion des interventions sur la zone sinistrée.
- Assurer la coordination avec les services des centres de secours cantonaux ou départementaux.
- Information de la population

2. LES MOYENS OPERATIONNELS

Les sapeurs-pompiers du centre de Première Intervention de notre commune et leur équipement.

Le centre de secours d'Altkirch.

Médecins et infirmières présents dans la commune.

Les enseignants au niveau de l'école.

L'agent technique et le matériel communal.

Sur demande du Maire, les entreprises et les agriculteurs de la commune avec du matériel spécifique.

Tout bénévole dès lors qu'il est mandaté par un membre de la cellule de crise.

3. SYSTEME D'ALERTE DES POPULATIONS

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore ou de messages destinés à prévenir la population de l'imminence d'un danger.

En cas d'alerte, la sirène située sur la façade de l'école émet un son de 5 séquences.

Si vous entendez la sirène :

* confinez-vous et écoutez la radio : - France Bleu Alsace : 102.6 MHZ
- Dreyeckland : 104.6 MHZ

ou regardez France 3 Alsace.

Elles diffuseront la nature du risque et les comportements à adopter.

APRES :

Restez à l'écoute de la radio et respectez les consignes données par les autorités.

En cas de danger, le Maire peut faire procéder à l'évacuation de la population menacée. Elle pourrait alors être hébergée temporairement à la salle communale (sanitaires, eau courante, chauffage,etc... à disposition).

4. LES RISQUES

4.1 Risque sismique

La commune est située en zone sismique 4 (sismicité moyenne)

Mesures à prendre en cas de séisme:

Abritez vous sous un meuble solide, éloignez vous des bâtiments, pylons et arbres, ne touchez pas des fils électriques tombés à terre, ne téléphonez pas, écoutez les radios locales (France Bleu Alsace, Dreyeckland)..

4.2 Risque inondation

La commune est sujette à des inondations par des eaux boueuses notamment en deux zones distinctes. (Rue Principale et chemin des quilles, Chemin du Wannenboden)

Mesures à prendre en cas d'alerte:

Coupez le gaz et l'électricité, bouchez toutes les ouvertures basses de la maison, montez à l'étage si nécessaire, évitez de circuler, évitez de vous engager dans une aire inondée.

4.3 Risque mouvement de terrain

La commune compte une cavité souterraine (ouvrage militaire –casemate-).

Mesures à prendre en cas d'alerte:

Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Informez les autorités.

Elle est également soumise au phénomène de retrait-gonflement d'argile. Bien qu'il soit sans danger pour la population, il engendre des désordres qui peuvent avoir des conséquences financières importantes. Cet aléa, lent et progressif, est spécifique des terrains argileux. En période sèche, les roches argileuses se déshydratent et les terrains se tassent. Lorsqu'ils se réhydratent, les minéraux argileux contenus dans la roche gonflent et les terrains augmentent de volume. Ces variations de volume entraînent des tassements différentiels qui fissurent les bâtiments. Dans certains cas les fissurations sont telles que les bâtiments doivent être évacués et démolis. Ce phénomène est aggravé par le couvert végétal et l'imperméabilisation des zones urbanisées.

4.4 Risque tempête -Divers

En cas d'avis de tempête annoncé par Météo France, rangez tous les objets susceptibles d'être emportés, amarrez les bâches, restez de préférence dans les parties basses de la maison, fermez portes, fenêtres et volets, ne pas sortir, attendre la fin de l'alerte.

4.5 Risque technologique (nucléaire, industriel)

Dès le déclenchement de l'alerte par sirène, télécommunication ou autres , il faut se confiner dans un bâtiment, ne pas rester dans un véhicule, fermer portes,fenêtres et soupiraux avec arrêt de la ventilation, écouter les radio locales (France Bleu Alsace, Dreyeckland)ou regarder France 3 Alsace.
Ne sortir qu'en fin d'alerte.

5. Moyens de communications

Services	N° de téléphone
Mairie	03 89 07 40 18
Le Maire	06 85 02 37 48
Les Adjoints	03 89 07 82 41 ou 03 89 07 42 09
Sapeurs Pompiers	
CPI Obermorschwiller	03 89 07 44 73
Centre de secours	18
Chef de Corps	03 89 07 83 00
Gendarmerie	17
Syndicat eau potable	06 86 82 99 46
EDF	0818 333068
Radio France Bleue Alsace	102.6 MHZ
Radio Dreyeckland	104.6 MHZ